

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 3097 Nettoyant de base 3000

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 92289

Page 1 de 10

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

3097 Nettoyant de base 3000

UFI: VEK7-0806-P00N-XURC

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Décrassants, irritant, sans solvant

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Kisling (Deutschland) GmbH	
Rue:	Salzstraße 15	
Lieu:	D-74676 Niedernhall	
Téléphone:	+49 7940 50961 61	
E-mail:	technical.support@kisling.com	
Interlocuteur:	Dr. Hans Götz	Téléphone: +49 7940 5096 143
E-mail:	compliance@kisling.com	
Internet:	www.kisling.com	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)  
Tox Info Suisse: 145 / +41-44-2 51 51 51

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

**Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:**

###### Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

###### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P280 Porter des gants de protection.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

###### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

**Mention** Attention**d'avertissement:**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 3097 Nettoyant de base 3000

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 92289

Page 2 de 10

Pictogrammes:



## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
5949-29-1	citric acid monohydrate			5 - < 15 %
	201-069-1		01-2119457026-42	
	Eye Irrit. 2; H319			
69227-22-1	Alcohols, C10-16 ethoxylated propoxylated			1 - < 5 %
	614-942-0			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
3811-73-2	Sodium 2-pyridinethiol 1-oxide			< 0.1 %
	223-296-5		01-2119493385-28	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H331 H311 H302 H315 H319 H317 H372 H400 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
69227-22-1	614-942-0	Alcohols, C10-16 ethoxylated propoxylated	1 - < 5 %
	par voie orale: DL50 = 300-2000 mg/kg		
3811-73-2	223-296-5	Sodium 2-pyridinethiol 1-oxide	< 0.1 %
	par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0.5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 1900 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1208 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=100		

#### Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

&lt; 5 % agents de surface non-ioniques.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

#### Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

#### Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 3097 Nettoyant de base 3000

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 92289

Page 3 de 10

consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser sable, poudre d'extinction ou mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Ventiler la zone concernée. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

#### Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 3097 Nettoyant de base 3000

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 92289

Page 4 de 10

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de: Acide. base. Agents oxydants.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. À conserver au frais et au sec. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
3811-73-2	Pyriithion, sel sodique de (inhalable)	-	0,2		VME 8 h	
		-	0,4		VLE courte durée	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

##### Protection des mains

gants de caoutchouc.

Epaisseur du matériau des gants > 0,4 mm

période de latence: > 480 min

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

##### Protection de la peau

Utiliser des vêtements de travail aux propriétés antistatiques.

##### Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

##### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	blanchâtre beige
Odeur:	caractéristique

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 3097 Nettoyant de base 3000

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 92289

Page 5 de 10

#### Testé selon la méthode

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	>300 °C
pH-Valeur (à 20 °C):	2,5 DIN 19268
Hydrosolubilité:	löslich
Pression de vapeur: (à 20 °C)	13,2014 hPa
Densité (à 20 °C):	1,31 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

##### Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant:	< 3 %
Teneur en solvant:	0%
Teneur en corps solides:	40,81
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	300 mPa·s DIN 53019

##### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart de: Acide. base. Agents oxydants.

#### 10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.  
Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone Oxydes nitriques (NOx).

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### ETAmél calculé

ATE (orale) 50000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) &gt; 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) &gt; 5 mg/l

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 3097 Nettoyant de base 3000

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 92289

Page 6 de 10

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode	
69227-22-1	Alcohols, C10-16 ethoxylated propoxylated					
	orale	DL50 mg/kg	300-2000	Rat	Fournisseur précédent/Producteur	
3811-73-2	Sodium 2-pyridinethiol 1-oxide					
	orale	DL50 mg/kg	1208	Rat	Study report (1996)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	1900	Lapin	Study report (1987)	EPA OPP 81-2
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0.5 mg/l			

#### Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Autres informations

Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 3097 Nettoyant de base 3000

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 92289

Page 7 de 10

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode	
3811-73-2	Sodium 2-pyridinethiol 1-oxide						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0.0073	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (1988)	EPA OPP 72-1
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0.22	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2002)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0.022	48 h	Daphnia magna	Study report (1976)	EPA OPP 72-2
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	1.81	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Study report (2002)	OECD Guideline 209

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
3811-73-2	Sodium 2-pyridinethiol 1-oxide	0.002

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

L'évaluation a été effectuée en s'inspirant de la méthode de calcul.

Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

##### Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

##### Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 3097 Nettoyant de base 3000

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 92289

Page 8 de 10

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.



## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 3097 Nettoyant de base 3000

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 92289

Page 9 de 10

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 0,00%

##### Législation nationale

Teneur en COV (OCOV): 0.00%

N° du tarif (OCOV): 3402.9000

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 3097 Nettoyant de base 3000

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 92289

Page 10 de 10

#### Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Produit de lavage et de nettoyage	IS, PW, C	-	35	7, 11, 19, 28	4, 8d	-	105	

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*